

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le douze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

M. Hervé JOSSELIN donne procuration à M Philippe DAULY.

Mme Madeleine ABBÉ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claude MORIN.

Délibération 1 SITE DES AULNAYS : EXTINCTEURS DEVIS ADEFI

Un devis pour la protection incendie est fourni par la société ADEFI Sécurité :

Des extincteurs au nombre de 3 (2 à eau et 1 à dioxyde de carbone) et les panneaux nécessaires.

Un équipement alarme incendie : bloc autonome alarme sonore.

Le tout pour un montant de 423.30 € H.T

Les conseillers acceptent le devis ADEFI pour le site des Aulnays.

Délibération 2 DEVIS POUR AMÉNAGER L'ESPACE VÉRANDA AU SITE DES AULNAYS

Le projet de fermer l'espace véranda du site des Aulnays était à l'étude.

Des devis sont fournis par deux sociétés, elles proposent :

BOUAN MENUISERIE-SOLABAIE propose un devis avec un système de châssis fixe des deux côtés pour 4 365.44 € HT, deux portes avec la pose pour 8 655.12 € HT, ossature et bardage pour 1 220.00 € HT. Cette proposition est en aluminium.

Le montant global du devis s'élève à 14 240.56 € HT.

La SPMD Société Peinture Menuiserie Décoration propose un devis avec une porte d'entrée, des menuiseries fixes en aluminium pour 8 867.92 € HT. Pour l'ossature et le bardage (fourniture et pose

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 SEPTEMBRE 2024

poteau chêne, d'une ossature bois sur équerre métallique et bardage bois naturel) pour 874.85 € HT.
Le montant total est de 9 742.77 € HT.

Une proposition est faite en PVC mais n'est pas conseillée.

Le Conseil Municipal décide de choisir la société SPMD pour leur proposition d'un montant de 9 742.77 € HT.

Délibération 3 LOTISSEMENT : « LA LOUVELAIS » **revalorisation de la Voirie définitive et voirie Impasse de la Louvelais**

Le cabinet INFRACONCEPT reprend le dossier concernant la voirie définitive du lotissement « La Louvelais » pour actualiser les tarifs et voir aussi la réfection de la voirie de l'Impasse de la Louvelais.

La voirie définitive est de 144 839.00 € HT et c'est l'entreprise SETAP qui a été retenue.
Des choix sont à faire pour l'aménagement. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas prendre les planchettes (- 13 860.00 € HT) mais de garder la préparation gazon et l'engazonnement (+ 7 960.00 € HT).

Le montant de la voirie définitive s'élève maintenant à 138 939.00 € HT. Vu que l'appel d'offre date de 2017, une réactualisation des tarifs est inévitable et est proposée pour un montant de 37 547.76 € ; ce qui amène le montant des travaux pour la voirie définitive du lotissement « La Louvelais » à 176 486.76 € HT.

Dans le même temps, la commune souhaite réaliser la voirie de l'Impasse de la Louvelais qui jouxte le lotissement. Le montant des travaux est de 51 215.00 € HT.

Le montant total de ces travaux s'élève à 227 701.76 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les tarifs réactualisés de la voirie définitive du lotissement «La Louvelais» ainsi que le montant pour la réfection de la voirie de l'impasse de la Louvelais.

Délibération 4 LOTISSEMENT : « LA LOUVELAIS »

Le SDE a réalisé un chiffrage pour la pose d'un fourreau télécom pour l'alimentation de parcelles située Impasse de la Louvelais.

Le coût des travaux en intégrant la fourniture et la pose des équipements (fourreaux, citerneaux...) est de 2 700.00 € TTC soit 2 250.00 € HT.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 80 % du montant HT des travaux soit 1 800.00 €, conformément au règlement financier du SDE22.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au SDE la fourniture, la pose d'un fourreau télécom pour des parcelles situées Impasse de la Louvelais pour un montant de 2 700.00 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 1 800.00 €.

Délibération 5 **LOTISSEMENT : « LA LOUVELAIS »**

Le SDE a réalisé un chiffrage pour la pose d'un fourreau basse tension en vue de l'alimentation de 4 lots situés Impasse de la Louvelais.

Conformément au règlement financier approuvé par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2022, le SDE, Maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de :

$$1\ 166.00\ €\ (\text{forfait}) + 20\text{m (réseau à construire)} \times 50.00\ € / \text{m} = 2\ 166.00\ €$$

Dans ce montant n'est pas compris le branchement qui sera facturé directement par Enedis au demandeur des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet proposé par le SDE pour l'alimentation électrique des 4 lots impasse de la Louvelais pour la participation de 2 166.00 €.

Délibération 6 **LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET »**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un problème de bornage qui fait apparaître un délaissé le long des quatre terrains qui seront vendus par des particuliers. Pour résoudre ce problème, Monsieur le Maire souhaite céder gratuitement à chacun des lots concernés, les mètres carrés se trouvant devant leur terrain qui seront attribués de la façon suivante :

18 m² pour le lot 19
7 m² pour le lot 20
3 m² pour le lot 21
3 m² pour le lot 22

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Les futurs acquéreurs devront obligatoirement acquérir le terrain choisi avec le délaissé concerné, pour qu'il n'y ait qu'un acte notarié.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération 7 TERRAIN DE FOOTBALL : CHAUFFE-EAU

Les 2 chauffe-eaux au terrain de football ne fonctionnent plus correctement. Il faut les changer, le plombier préconise quelques changements au niveau des branchements pour avoir de l'eau chaude continuellement (si l'un n'a plus d'eau chaude, l'autre prendra le relais).

Un devis est fourni par la SAS PARTEDIS avec le matériel nécessaire pour réaliser les travaux.

Le montant du matériel est de 1 453.74 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'accepter le devis de la SAS PARTEDIS.

Délibération 8 DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à un réajustement budgétaire sur le budget commune après les observations de Mme Véronique MOREAU, Sous-Préfète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Investissement :		
Dépense 458101-040	13 000.00 €	
Dépense 458101		13 000.00 €
Recette 458201-040	13 000.00 €	
Recette 458201		13 000.00 €
Dépense 231-106		12 000.00 €
Dépense 231-116	12 000.00 €	

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Délibération 9 LOTISSEMENT : « LE CLOS GRASSET »

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux supplémentaires en parallèle du lotissement du Clos Grasset doivent être réalisés, ils sont proposés par la société en place soit SRTP :

- nettoyage du fossé et pose de tuyaux annelés,
- création d'un regard 50 X 50,
- évaluation du merlon près de la dalle ordures ménagères et nettoyage du talus.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 2 695.75 € HT.

Les conseillers acceptent le devis tel qu'indiqué ci-dessus.

Délibération 10 DEVIS POUR LA FIBRE A L'ÉCOLE

Après tous les travaux entrepris pour l'installation de la fibre et les changements de téléphone à l'école, les switchs n'ont pas été renouvelés. Ils montrent quelques défaillances. Après quelques pannes depuis la rentrée scolaire, un devis a été demandé auprès de la société FAUCHÉ pour un switch 48 ports PoE (375W).

le switch est proposé au montant de 764.17 € HT,

le déplacement est de 80.00 € HT.

Soit un total de 844.17 € HT.

Les conseillers valident ce devis.

Délibération 11 VENTE DE TERRAIN

Monsieur et Madame LE BRAS Christophe ont acquis une maison située au 1 la Ville Es Rieux. L'assainissement étant non conforme, ils ont l'obligation de se mettre aux normes. Actuellement, la fosse septique se trouve sur le domaine public communal depuis les années 70. Pour réaliser leur mise aux normes, ils ont acquis la parcelle ZV74, toutes les sorties d'eaux usées de leur maison sont situées à l'arrière sur le domaine public. Monsieur LE BRAS souhaiterait acquérir la partie du domaine public sur laquelle passe ses réseaux d'eaux usées, afin de réaliser cet achat.

Il serait nécessaire de créer une parcelle d'une surface estimée à 70m². Compte tenu de l'antériorité de la situation, Monsieur le maire propose de considérer que ce terrain est un délaissé uniquement utilisé par le propriétaire de la parcelle ZV003 et d'accepter de céder

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

cette parcelle, tous les frais liés à ce dossier seront à la charge de Monsieur et Madame LE BRAS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur et Madame LE BRAS, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Délibération 12 ATELIER COMMUNAL (porte)

Monsieur le Maire informe les conseillers que la porte de l'atelier a été endommagée par le personnel communal avec le camion. En sortant de l'atelier, la porte n'était pas entièrement ouverte et les outils ont touché la porte et l'ont abîmée.

Le sinistre a été déclaré à l'assurance mais leur réponse est que la prise en charge n'est pas possible. Nous sommes bien assurés mais pas pour les dommages causés par nous même avec notre matériel.

Monsieur le Maire n'est pas satisfait et demande aux conseillers de l'autoriser à dénoncer les contrats souscrits avec GROUPAMA et de refaire un appel d'offres.

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération 13 PERSONNEL COMMUNAL : GRATIFICATION

Madame YOBE Émeline a fait une demande de stage auprès de la mairie pour travailler en milieu scolaire. Elle va participer au service de la cantine, de la garderie, à l'entretien des locaux. Ce stage va durer 8 semaines échelonnées de septembre à décembre 2024.

Mme BEDEL Anne sera son maitre de stage pendant la durée de sa formation professionnelle.

Mme YOBE Émeline percevra une compensation financière appelée gratification de 4.35 € de l'heure de présence effective correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pendant sa période de stage.

Le conseil municipal, après délibération, accepte que Madame YOBE Émeline réalise son stage auprès du personnel du restaurant scolaire et qu'elle perçoive une gratification.

Délibération 14 SALLE POLYVALENTE

Lors de la location de la salle polyvalente à la famille CRESPEL Daniel du 3 et 4 août 2024, la chambre froide n'a pas fonctionné le vendredi 2 août. L'intervention de la société KERFROID dans la journée du vendredi a permis sa mise en marche pour le week end.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

La famille CRESPEL Daniel sollicite un dédommagement pour la location d'une remorque réfrigérée louée au cas où la chambre froide n'aurait pas fonctionné. Une facture de location au Chêne au loup est fournie pour 200.00 € TTC.

Les conseillers décident, après un vote à 12 voix pour et 2 contre, de prendre en charge la moitié de la facture, c'est à dire rembourser 100 € à M CRESPEL Daniel

Délibération 15

SALLE POLYVALENTE

La famille BRIEND Gilles a loué la salle polyvalente du 6 au 8 septembre 2024 pour un mariage. Le temps a été très pluvieux et des fuites d'eau dans la salle et la cuisine ont perturbé leur soirée. Ils sollicitent un dédommagement au moins des 70 euros pour la journée supplémentaire prise.

Les conseillers décident de rembourser M BRIEND Gilles du montant de 70 € de sa journée de location supplémentaire.

Délibération 16

SALLE POLYVALENTE

Après quelques interventions de la société KERFROID pour des réparations en urgence, sur la chambre froide de la salle polyvalente, un changement de pièce est nécessaire. Un devis de réparation pour le changement de l'évaporateur de la chambre froide a été fourni par la société KERFROID, le coût est de 939.67 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réaliser ce changement de pièce sur la chambre froide.

QUESTIONS DIVERSES

TÉLÉSURVEILLANCE A L'ÉCOLE

Monsieur le Maire signale que le système d'alarme à l'école et du restaurant scolaire n'est pas compatible avec la mise en place de la fibre. La société NEXECUR propose un nouveau devis pour ces lieux. Un devis a été demandé pour l'atelier.

Les devis sont arrivés tardivement, le dossier sera revu ultérieurement.

L'ÉCOLE

Madame MORIN Anne Claude, adjointe aux affaires scolaires annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les inscriptions sont de 139 enfants pour la rentrée scolaire 2024-2025. Deux autres enfants rentreront en cours d'année.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

La société LABOCEA a fait tous les contrôles nécessaires pour le restaurant scolaire.
Des formations pour le personnel sont prévues.
Le PMS a été mis à jour.

Ordre du jour :

- Délibération 1 Site des Aulnays : extincteurs devis ADEFI
- Délibération 2 Devis pour aménager l'espace véranda au site des Aulnays
- Délibération 3 Lotissement « La Louvelais » revalorisation de la Voirie
définitive et voirie Impasse de la Louvelais
- Délibération 4 Lotissement : « La Louvelais »
- Délibération 5 Lotissement : « La Louvelais »
- Délibération 6 Lotissement « Le Clos Grasset »
- Délibération 7 Terrain de football : chauffe-eau
- Délibération 8 Décision modificative
- Délibération 9 Lotissement : « Le Clos Grasset »
- Délibération 10 Devis pour la fibre à l'école
- Délibération 11 Vente de terrain
- Délibération 12 Atelier communal (porte)
- Délibération 13 Personnel communal : gratification
- Délibération 14 Salle polyvalente
- Délibération 15 Salle polyvalente
- Délibération 16 Salle polyvalente
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Philippe DAULY
le Maire

Mme Anne-Claude MORIN
Secrétaire de séance